



# La CAF de l'Hérault aux côtés de ses partenaires

SPÉCIAL : « La semaine de la petite enfance : Investir sur l'avenir »



» Retour sur les dispositifs  
petite enfance et leurs évolutions



# Sommaire

- **Le diagnostic de territoire** ..... **p. 4-5**
- **L'accompagnement de la CAF de l'Hérault** ..... **p. 6**
- **Le service public de la petite enfance** ..... **p.7**
- **La CAF à la rencontre des élus :** ..... **p.7**  
le colloque «Les politiques petite enfance à l'heure du Service public de la petite enfance»
- **Les dispositifs actuels** ..... **p. 8-9**
- **Les évolutions des dispositifs** ..... **p. 10-11**



# Le mot du Président du Conseil d'administration

**« Des moyens financiers importants sont débloqués pour répondre aux besoins d'accueils diversifiés des jeunes enfants et de leur famille et mieux accompagner les collectivités ».**

Le contexte démographique, économique, sociologique local influe sur les conditions de vie des enfants comme des familles : le développement de l'emploi féminin, la progression des familles ne comprenant qu'un seul parent, des familles recomposées, les changements des relations éducatives entre parents et enfants, la recomposition des territoires et des compétences (cf Loi NOTRe), impliquent des adaptations.

Au nom du Conseil d'administration, je tiens à souligner le travail de qualité réalisé **en étroite collaboration avec les collectivités** qui permet de proposer aux familles une palette de services diversifiée, adaptée aux problématiques de chaque territoire.

Au sein du Conseil d'administration, nous soutenons avec volontarisme les projets de création d'équipements afin de mieux répondre aux besoins des publics. **Le développement de places de crèches est un enjeu fort de la mandature, au regard des besoins importants des familles héraultaises et du déficit local en la matière.**

En tant que spécialistes de la famille, nous nous devons d'être aux côtés des acteurs locaux. Si la décision en matière de développement de l'offre de service aux familles appartient bien aux collectivités, la CAF de l'Hérault accompagne les équipes porteuses de projets et soutient financièrement l'investissement et le fonctionnement des structures et services.

Nous prenons la parole pour encourager les collectivités à toujours plus investir dans le développement des offres de services aux familles. Nous serons à leurs côtés.



**LAURENT TEISSIER**  
Président du Conseil d'administration  
de la CAF de l'Hérault

# Le mot du Directeur

**« La CAF se positionne comme le facilitateur rendant possible les projets de création, et favorisant la prise de décision qui appartient aux collectivités et acteurs de la petite enfance. »**

Chaque année, les efforts conjoints des collectivités locales, porteurs de projets, avec l'appui de la CAF pour créer de nouvelles places, permettent d'améliorer le taux de couverture et d'apporter de nouvelles réponses aux demandes des familles. Néanmoins, le dynamisme démographique du département n'a de cesse de renouveler ce défi commun de réduire le déficit local de places d'accueil du jeune enfant.

Parmi les différents modes d'accueils existants, en tenant compte des aides directes et indirectes pour les familles, les crèches en mode « Prestation de service unique » sont les plus accessibles à toutes les familles quels que soient leurs revenus. Ainsi, les attentes des héraultais quant au développement de structures portées par les collectivités locales sont particulièrement importantes.

Face à ces enjeux prégnants, la CAF de l'Hérault souhaite promouvoir et accompagner la mise en place du service public de la petite enfance, et organise des événements en direction des décideurs politiques locaux, au-delà du travail partenarial mené au quotidien en vue de développer des solutions pour toutes les familles. Elle est également pleinement aux côtés des structures qui traversent des difficultés. En effet, **la CAF se positionne comme le facilitateur rendant possible les projets de création, et favorisant la prise de décision qui appartient aux collectivités et acteurs de la petite enfance.** Elle souhaite contribuer aussi à la consolidation et au développement des missions des Relais Petite Enfance, par le biais de la coordination qu'elle porte en lien avec la PMI, et par la mise en place d'analyses de pratiques.

La CAF de l'Hérault et son Conseil d'administration sont force de propositions pour accompagner et promouvoir le développement de solutions d'accueil pour toutes les familles.



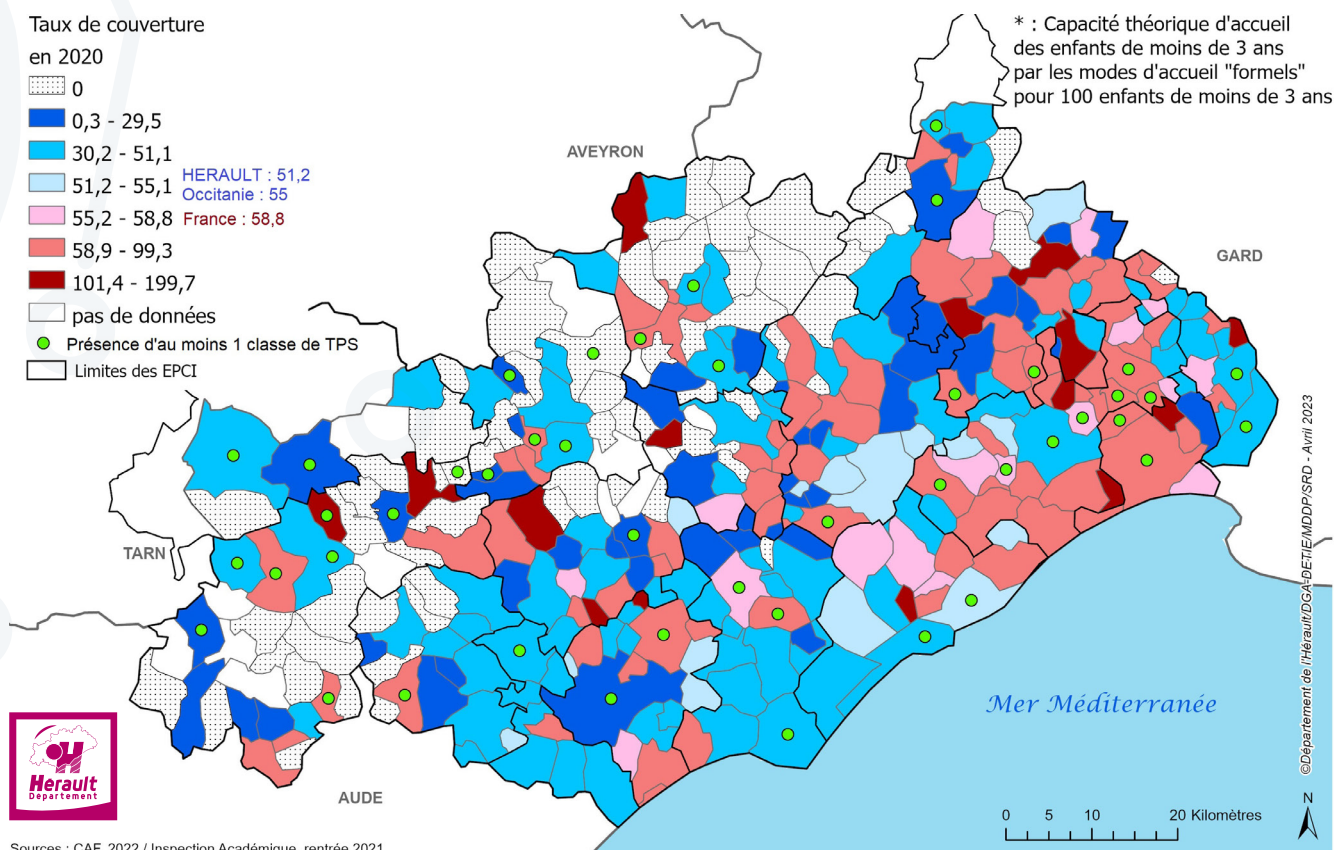
**THIERRY MATHIEU**  
Directeur de la CAF de l'Hérault

# LE DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

Depuis six ans, l'Hérault voit sa population fortement augmenter de 11 500 habitants en moyenne chaque année. Il est dans le peloton de tête des départements les plus dynamiques en France métropolitaine.

De par un taux de chômage qui demeure élevé, 1 ménage héraultais sur 5 vit sous le seuil de pauvreté en 2019.

## Taux de couverture accueil jeune enfant dans les communes de l'Hérault en 2020



**Le taux de couverture du département est bas : 51,2 places d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans ; c'est dans les communes péri-urbaines et dans le cœur d'Hérault qu'il est le plus élevé.**



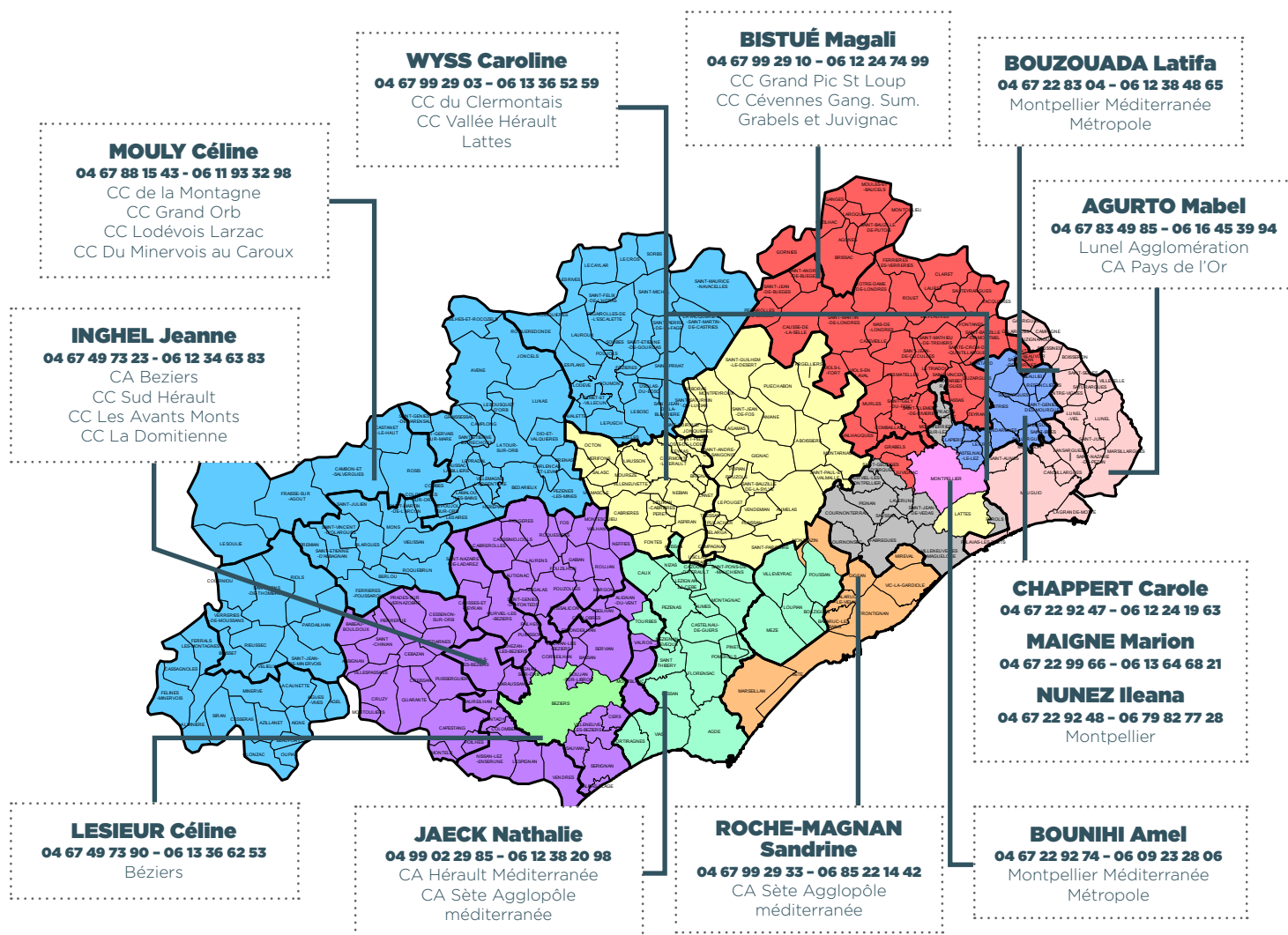
# L'ACCOMPAGNEMENT DE LA CAF DE L'HÉRAULT

Accompagner les collectivités du département dans le développement et le maintien de places d'accueil petite enfance est un enjeu majeur pour la CAF.

Pour cela, elle dispose de dispositifs d'accompagnement dont elle assure la promotion auprès des élus afin qu'ils s'en saisissent au bénéfice de la concrétisation de leur politique familiale sur leur territoire.

## Les 13 Chargées de conseil et de développement vous accompagnent dans vos projets

Elles assurent le maillage territorial étroit du département et un accompagnement de proximité et personnalisé avec leurs correspondants au sein de chaque collectivité.



# LE SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE

## La CAF au coeur des politiques familiales et sociales

Récemment voté dans le cadre de la loi pour le plein emploi, le service public de la petite enfance renforce le rôle des différents acteurs. Une des ambitions majeures de la branche Famille de la Sécurité sociale est de contribuer à la mise en place de ce nouveau Service public pour permettre à chaque enfant de 0 à 3 ans de bénéficier d'une solution d'accueil individuel ou collectif.

Dans ce cadre, les aides financières proposées par la CAF ont été revalorisées, et les collectivités locales deviendront autorités organisatrices de la petite enfance. La CAF renforce son accompagnement pour permettre aux collectivités de se saisir des dispositifs renforcés et de développer leur politique petite enfance.

## LA CAF À LA RENCONTRE DES ÉLUS : le colloque «Les politiques petite enfance à l'heure du Service public de la petite enfance»

La CAF organise un colloque dédié à la petite-enfance le 18 mars 2024, «Les politiques petite enfance dans l'Hérault à l'heure du Service public de la petite enfance». A cette occasion, la CAF a l'honneur d'accueillir Elisabeth Laithier, présidente du comité de filière petite enfance, et Frédéric Roig, Président de l'AMF34 (voir encadré ci-dessous).



### ELISABETH LAITHIER

PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE FILIÈRE PETITE ENFANCE

Élue durant quatre mandats de la ville de Nancy, Maire adjoint durant trois mandats, elle a toujours eu dans son escarcelle la politique familiale et la petite enfance. Et c'est d'ailleurs ce qui a valu à cette enseignante de lettres classiques, mère de 4 enfants et grand-mère de 9 petits enfants d'avoir été nommée Maire adjoint honoraire par le précédent Préfet. Elle a de 2008 à 2020 co-présidé le groupe petite enfance de l'AMF et, est depuis expert petite enfance auprès de cette même association.

Élisabeth Laithier préside désormais le Rapporteur général de la concertation Service public de la petite enfance.

### LE COMITÉ DE FILIÈRE PETITE ENFANCE

Annoncé en janvier 2021 par Adrien Taquet devant le HCFEA, avec pour objectif de créer des passerelles entre métiers et de pallier la pénurie de professionnels de l'accueil du jeune enfant (collectif et individuel).

### FRÉDÉRIC ROIG

PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE L'HÉRAULT

Élu Maire de Pégairolles-de-l'Escalette, dans les Hauts-Cantons jusqu'en 2026, Frédéric Roig a été précédemment conseiller départemental (de 2004 à 2015) et député de l'Hérault (de 2012 à 2017). Il est également Vice-président de la Communauté de Communes Lodévois et Larzac. En 2020, il a été élu à l'unanimité, Président de l'association des Maires de l'Hérault, pour défendre l'intérêt des communes héraultaises au sein de l'Association des maires de France.



# LES DISPOSITIFS ACTUELS

**La CAF est un service public de proximité qui soutient les familles en leur versant des prestations légales. Elle œuvre aussi aux côtés des acteurs de la petite enfance. Elle accompagne les porteurs de projets et élus locaux dans le développement de services aux familles adaptés aux territoires du département.**

C'est sous forme de prestations de service que la CAF accorde des aides à ses partenaires et participe ainsi au financement des quelque 951 équipements et services à destination des familles (Crèches, Accueil de loisirs, Lieux accueil enfants-parents, Relais petite enfance etc.).

L'Hérault compte 214 structures petite enfance actives (EAJE) et 41 RPE.

**LE COORDINATEUR PETITE ENFANCE, POSTE FINANCÉ PAR LA CAF  
DANS LE CADRE DES CTG :**  
DES COMPÉTENCES INCONTOURNABLES POUR COORDONNER  
ET ANIMER LA POLITIQUE PETITE ENFANCE SUR UN TERRITOIRE DONNÉ

Employé par une collectivité, le chargé de coopération accompagne la mise en œuvre des orientations politiques et stratégiques de la collectivité locale en matière de développement territorial.

Celle-ci dispose ainsi d'une vision transversale et prospective qui permet de proposer une réponse adaptée aux besoins identifiés sur son territoire.

Cette mission est co-financée par la CAF dans le cadre de la Convention territoriale globale.

Le chargé de coopération est l'interlocuteur privilégié de la chargée de conseil et de développement de la CAF de l'Hérault dans le cadre de l'animation d'un territoire autour du suivi des structures existantes et le développement de projets, notamment dans le domaine de la petite enfance.

Via ce co-financement, la CAF soutient les fonctions d'ingénierie pour développer et soutenir les structures d'accueil du jeune enfant sur tous les territoires. Elle contribue à donner les moyens aux collectivités de porter de nouveaux projets et de développer les services aux familles.



Illustration par Storyset sur Freepik



# LES AIDES VERSÉES PAR LA CAF EN MATIÈRE DE PETITE ENFANCE

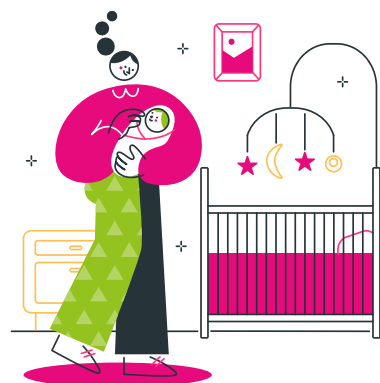


## CRÉATION DE PLACES D'ACCUEIL

- Aides à l'investissement pour les structures (PIAJE)
- Aides à la modernisation des structures (FME)
- Primes à l'installation des assistant(e) maternel(le)s

## CO-FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT DES CRÈCHES

- La Prestation de service unique (PSU) : 66% du prix de revient (plafonné) de la crèche. Les familles bénéficient de tarifs adaptés à leurs revenus.
- Les bonus territoires, aides au fonctionnement octroyées dans le cadre des Conventions territoriales globales
- Les bonus « mixité sociale » et « inclusion handicap » : la CAF aide à l'inclusion de tous les enfants



### Nouveau !

- Dès 2025, les bonus trajectoire de développement : aides au fonctionnement supplémentaires pour l'ensemble des places existantes sur un territoire, lorsque le nombre de places est significativement accru.



## SOUTIEN AUX FAMILLES ET AUX PROFESSIONNEL(LE)S

- Le Complément mode de garde (CMG) « assistant(e) maternel(le) » et garde à domicile
- Le Complément mode de garde (CMG) « structure » (micro-crèches PAJE)
- Aide au fonctionnement des Relais petite enfance (RPE)

## LES ÉVOLUTIONS

# DANS L'HÉRAULT, LES AIDES DE LA CAF EN FAVEUR DE LA PETITE ENFANCE AUGMENTENT DE 3,9 MILLIONS D'EUROS

Une revalorisation nationale a été actée en 2023, permettant une hausse importante des montants des aides financières allouées, encourageant et incitant ainsi les collectivités à poursuivre le développement de places d'accueil et leur pérennisation.

Cette revalorisation sans précédent des prestations de service d'action sociale atteste, dans un contexte où les budgets sont contraints, du caractère prioritaire donné

au développement des offres de service aux familles sur les territoires. Elle s'inscrit dans les objectifs prioritaires de la Convention d'objectifs et de gestion 2023 - 2027 signée avec l'État.

Elle se poursuivra par des revalorisations annuelles, avec un objectif notamment d'une hausse de +12% de la prestation de service versée aux crèches sur la période 2023-2027.

## SOUTENIR TOUT DE SUITE ET VIGOUREUSEMENT LES MODES D'ACCUEIL : LES MESURES D'APPLICATION IMMÉDIATE

Les barèmes de calcul des prestations de service sont nationaux et s'appliquent sur l'ensemble du territoire, parfois complétés par des aides locales.

C'est grâce à l'augmentation du Fonds d'action national sociale prévue par la COG 2023 - 2027, soit +6% par an, que les prix plafonds des aides aux collectivités ont pu être réhaussés.

Ainsi, les territoires où le déséquilibre entre offre et demande de solutions d'accueil est le plus fort, seront particulièrement soutenus.

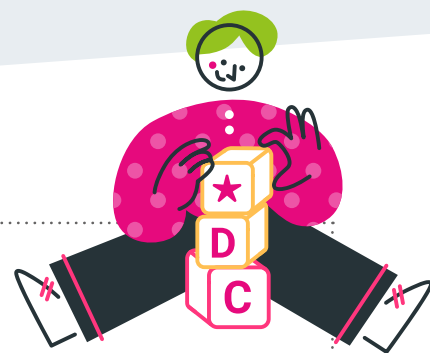
### L'ACCUEIL COLLECTIF :

La CAF soutient ses partenaires pour faire face à l'augmentation des coûts, pour développer des places nouvelles et rénover les structures existantes. Trois grandes mesures sont mises en œuvre :

■ **Le prix plafond de la PSU** (prestation de service unique) a été revalorisé en 2023 de 6,71% pour que les crèches puissent faire face à l'augmentation des coûts de fonctionnement, en permettant aux établissements d'appliquer un tarif réduit aux familles.

■ **Les barèmes volontaristes du Plan crèche**, fortement majorés en 2021, sont reconduits pour soutenir des projets de création de places nouvelles.

■ **Le barème du Fonds de modernisation des établissements** est augmenté de 20% pour rénover les structures existantes et éviter leur fermeture. Le montant de l'aide accordée assurera un maximum 80% de prise en charge par la CAF du coût total de l'investissement.



**+283 millions d'€**  
en 2023 (au niveau national)

**4,8 millions d'€  
pour 240 places  
de crèche**

nouvelles ouvertes en 2022,  
par la CAF de l'Hérault  
(d'aides à l'investissement)

**Entre 8 000€  
et 22 500€**

par place en crèche PSU  
(barème du PIAJE pour l'investissement)

**Jusqu'à 4 800€**

par place rénovée pour moderniser les crèches  
existantes, contre 4 000€ lors de la précédente COG

#### L'ACCUEIL INDIVIDUEL :

La CAF encourage le renouvellement de la profession d'assistant(e) maternel(le).

■ Le montant de la prime d'installation versée aux nouveaux assistant(e)s maternel(le)s est multiplié par quatre (passant de 300€ à 600€ selon le territoire à 1 200€ quelque soit le territoire en 2023).

■ La CAF renforce son soutien aux 41 Relais petite enfance(RPE) du département qui accompagnent les parents et les professionnels.

**1 200€**

portés en prime d'installation au bénéfice  
des nouveaux professionnels.

Cette prime est cumulable avec le prêt  
d'amélioration du lieu d'accueil (PALA)

**+4,1%**

pour la prestation de service RPE

## L'IMPACT FINANCIER DE LA REVALORISATION DES AIDES VERSÉES AUX COLLECTIVITÉS DANS L'HÉRAULT



**+3,9 millions d'€**  
estimés pour les crèches, portant  
le montant total alloué à

**66 873 628€**



**+43 315€**

estimés en plus pour les relais  
petite enfance et l'accueil individuel  
portant le montant total alloué à

**1 945 813€/an**




NOTRE ENGAGEMENT  
**C'EST VOUS**  
TOUT SIMPLEMENT

**CAF de l'Hérault**  
139, avenue de Lodève  
34943 Montpellier Cedex 9

**[www.caf.fr](http://www.caf.fr)**

 [cafherault](https://www.facebook.com/cafherault)

 [caf\\_herault](https://twitter.com/caf_herault)

 [caf\\_herault](https://www.instagram.com/caf_herault)

 [cafherault](https://www.linkedin.com/company/cafherault)